



Sécurité des Personnels hors mission

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre d'État, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Ministère de la justice
13 Place Vendôme

Objet : Sécurité des personnels hors mission

Monsieur le Ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Si notre précédent courrier portait sur la sécurité des domaines pénitentiaires, aujourd'hui, nous souhaitons aborder la question de la sécurité des Personnels pénitentiaires, en dehors de leurs heures de service.

En effet, les dernières attaques coordonnées subies par les Personnels contre notre administration et la République ont touché certains Collègues, au cœur même de leur foyer. Ce déferlement de violence à l'encontre de l'institution et de son personnel a mis en évidence la vulnérabilité des agents pénitentiaires ainsi que celle de leurs familles à l'extérieur des enceintes pénitentiaires face à des individus déterminés, sans foi ni loi.

Les réactions ont été multiples et bien compréhensibles. Vos interviews ont également suscité de nombreuses questions, notamment autour du port d'arme pour les agents n'étant pas en service. La réalité est, qu'actuellement, la sécurité des Personnels pénitentiaires et de leur famille ne repose que sur la réactivité de nos collègues de la Police et de la Gendarmerie Nationale, dont nous tenons à remercier l'engagement et le dévouement.

En syndicat responsable, loin des déclarations populistes de certaines autres organisations, FO Justice souhaite qu'une réflexion plus globale soit engagée sur les moyens qui pourraient être envisagés permettant de répondre à la réelle menace extérieure qui plane sur l'ensemble des Personnels.



FO Justice n'est ni dogmatique ni politisé, et est donc par nature, ni opposé ni favorable, à ce stade, au port d'arme par les agents formés et habilités, sur demande individuelle, de disposer de leur arme de service à leur domicile.

Nous souhaitons pouvoir ouvrir le débat et d'éventuelles négociations afin d'évaluer le bénéfice risque d'une telle revendication.

Quelle disposition légale permettra à ces fonctionnaires de disposer d'une arme hors de leur service ?

Il semble acquis que l'administration pénitentiaire soit reconnue comme la 3^e force de sécurité intérieure, cependant rien n'indique dans le code de la sécurité intérieure la place qui est faite aux Personnels pénitentiaires, dans la politique de sécurité de l'État.

De quelle arme de service vont-ils pouvoir disposer ?

Aujourd'hui à la différence de nos homologues de la Police ou de la Gendarmerie, tous les agents pénitentiaires n'ont pas une arme individuelle.

Si FO Justice est ouvert à ce débat et prêt à avancer sur ce dispositif, sur la base du volontariat, il pourrait au mieux bénéficier à environ 2500 agents.

Mais qu'en est-il des 35 000 autres Personnels de surveillance qui œuvrent quotidiennement dans les détentions sans disposer de cette habilitation individuelle et qui sont les plus exposés à la violence extra pénitentiaire ?

Car, si demain les élèves futurs surveillants sortiront de formation initiale habilités au port d'arme, en lien avec la catégorie B obtenue par notre seule Organisation syndicale, que peut-on donc proposer à ces 35 000 agents de détention ?

- Leur financer une licence de tir pour ceux qui le souhaitent afin qu'ils puissent demain être armés à domicile ?
- Leur financer un service de Surveillance à domicile pour ceux qui le souhaitent ?

Monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, nous devons y réfléchir, très vite, afin d'apporter une réponse la plus rapide possible aux Personnels qui, aujourd'hui, vivent dans la peur et la crainte, pour eux, leurs proches et leurs biens.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, l'expression de ma considération respectueuse.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

